

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE - MAI 2019 (du 1<sup>er</sup> au 29 mai)

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ La préparation des législatives - Le scrutin du 27 mai .....	2
▶ Diplomatie .....	6
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE .....	6
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	7
▶ Justice, conditions carcérales.....	9
▶ Gouvernance .....	11
▶ Politique migratoire, traite .....	13
▶ Santé, handicap .....	14
▶ Education, droits des enfants .....	14
▶ Violences basées sur le genre - LGBTI.....	15
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	15
▶ Trafics de bois de précieux, ressources naturelles, foncier, environnement .....	15
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	17
▶ Economie.....	17
▶ Social .....	19

### POLITIQUE

**18/05 - La Conférence des évêques de Madagascar (CEM) dresse un tableau toujours aussi sombre de la conjoncture dans la Grande île.** Les évêques affirment que « *c'est le chacun pour soi qui règne. La vie est chère. La corruption est la norme. La justice est devenue anarchique. Les meurtres se multiplient un peu partout. Malgré les efforts considérables communs des forces de l'ordre et du peuple, l'insécurité n'est pas encore maîtrisée. Les familles sont divisées* ». Les évêques parlent de jeunes en mal de modèle et vulnérables aux différents vices et cupidités. À l'instar de ses précédents messages, la CEM réitère que « *les promesses non tenues sont devenues monnaie courante et la politique hypocrite ne fait que diviser la nation* ». Elle affirme que « *beaucoup ne voient pas chez les responsables accomplissant leur mission, de vrais patriotes* » et que la quête des intérêts personnels prend toujours le pas sur le souci du bien commun. C'est dans ce contexte que s'inscrira la visite du pape François à Madagascar, du 6 au 10 septembre 2019.

**03/05 - Le président de la République affirme son intention de mettre en place les gouvernorats de région.** Une alternative au référendum serait envisagée pour contourner la révision constitutionnelle qui lui a été refusée par la HCC. Elle passerait par l'amendement de dispositions légales relatives aux régions et à la décentralisation : la loi relative aux régions datant de 2004 et celle de 2014 portant sur les ressources des collectivités territoriales décentralisées. Modifications qui pourraient être adoptées dans le cadre du pouvoir de légiférer par ordonnance qui lui a été accordé en attendant l'installation de la nouvelle Assemblée nationale.

**08/05 - Dans une lettre ouverte le président du Sénat déplore une « censure » contre son institution par les médias publics. Une affirmation démentie par la ministre de la communication.** Rivo Rakotovoao affirme que « *des formes de censure sont observées sur les actions courantes de la communication relatives aux activités du Sénat* ». Il évoque un « *ordre strict* » donné par le pouvoir, qui serait motivé par l'intention de l'exécutif de supprimer la Chambre haute. Lalatiana Rakotondrazafy Andriatongarivo, ministre de la culture et porte-parole du gouvernement, affirme avoir vérifié qu'aucune consigne de ce genre n'a été donnée aux rédactions de TVM et de RNM.

**09/05 - L'éventuelle destitution du président du Sénat, Rivo Rakotovoao, dans l'impasse.** Après l'avis de la HCC qui a mis une croix sur un projet de référendum dont l'un des principaux objectifs consistait à supprimer le Sénat, le débat sur la cohabitation entre le président de la République et le deuxième personnage de l'Etat

refait surface. La question qui se pose est de savoir comment Andry Rajoelina pourrait se débarrasser de Rivo Rakotovoao, chef de l'ancien parti présidentiel HVM, intérimaire de la présidence durant la période allant de la démission du président-candidat Hery Rajaonarimampianina à l'investiture du nouveau président. La procédure ne pourrait être engagée qu'au cours d'une session extraordinaire qui suivrait l'installation de la nouvelle Assemblée, fin juillet. Pour aboutir, la destitution du bureau du Sénat exigerait un vote secret des deux tiers des sénateurs. Compte tenu de la composition actuelle de la Haute assemblée où le parti de Rivo Rakotovoao détient la majorité absolue, la perspective est peu crédible. Andry Rajoelina risque ainsi de devoir cohabiter avec le président du Sénat jusqu'à l'expiration du mandat des actuels sénateurs, en mars 2021.

**14/05 - Suspensions de corruption commise par des députés dans le cadre du vote de la loi organique portant code électoral en mars-avril 2018 : Les dossiers des 79 députés transmis au PAC par le Bianco. Bon nombre de ces députés impliqués dans cette affaire de corruption dite du « Paon d'Or » sont dans la course aux législatives, ainsi que des membres du gouvernement candidats aux législatives.** Les informations qui ont été publiées à l'époque ont révélé qu'une réunion de plusieurs dizaines de députés a eu lieu fin mars début avril 2018 dans cet hôtel d'Ivato. Les organisateurs avaient réservé l'hôtel pour toute la période au profit de 79 députés. Les médias ont rapporté que la raison de cette démarche inédite aurait été de marchander les votes des députés « invités » dans le but de les faire voter en faveur du nouveau code électoral. Ils auraient perçu chacun la somme de cinquante millions Ar de la part du pouvoir. La loi portant code électoral a été votée par 77 députés le 3 avril 2018, à l'issue de ce « *conclave* ». Le Bianco a mis plus d'une année pour recueillir les indices pouvant mettre en cause les 79 élus impliqués. Ce vote avait déclenché une mini-crise politique et amené à la mise en place d'un « *gouvernement de consensus* », pour organiser l'élection présidentielle. Les membres de l'exécutif qui seraient compromis dans l'affaire pourraient se prévaloir d'un privilège de droit et attendre une mise en accusation devant la Haute cour de justice (HCJ). Les élus encourrent de 2 à 10 ans de prison, et de 5 à 200 millions Ar. pour corruption passive, la dénomination de l'infraction.

**24/05 - Le Sénat réduit à 18 membres. Une ordonnance prise par le Président de la République fixe, par une loi organique, la composition du Sénat en réduisant ses membres de 63 à 18.** L'ordonnance prise en application du pouvoir de légiférer conféré par la HCC au chef de l'Etat en l'absence d'Assemblée, sera soumise au contrôle de constitutionnalité par la Haute cour. Le communiqué de la présidence indique que « *le volume budgétaire dégagé sera dédié à la réalisation de la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat (PGE) et réaffecté dans différents domaines d'activités prioritaires et correspondants aux besoins fondamentaux de la population, notamment dans la construction d'infrastructures publiques, l'amélioration de la santé et de l'éducation.* » Douze sénateurs seront élus, à raison de deux par province, six seront nommés par le président de la République, dont cinq « *sur présentation des groupements les plus représentatifs issus des forces économiques et sociales en raison de leurs compétences particulières.* » Le mandat des actuels sénateurs expire en février 2021. « *Certains pensent que remplacer les sénateurs nommés avant la fin de leur mandat pourrait être 'jouable'* », écrit *L'Express*. En revanche, des sénatoriales anticipées ne semblent pas réalisables. La signature de l'ordonnance à quelques jours du scrutin des législatives pourrait avoir pour objectif de prévenir un éventuel rapport de force délicat dans la nouvelle Assemblée nationale.

**Pour la HCC, la réduction à 18 du nombre de sénateurs est conforme à la Constitution.** La décision n'apporte pas d'éclairage sur l'application de cette loi, notamment sur sa date d'entrée en vigueur effective.

**15/05 - La HCC a prononcé la déchéance du sénateur Jeannot Fernand élu sous les couleurs du TIM pour violation de l'article 72 de la Constitution.** L'intéressé, qui a déposé sa démission du parti, se présente aux législatives sous les couleurs de l'IRD, groupement pro-Rajoelina. Marc Ravalomanana avait demandé au président du Sénat d'enclencher la procédure de déchéance à l'encontre de l'élu qualifié de « *sénateur caméléon* » par *Midi*.

**09/05 - L'Allemagne va appuyer Madagascar dans le basculement des listes électorales vers le système biométrique.** L'opération, réalisée par la société d'Etat Veridos, pourrait durer de six mois à un an. Reste à trouver les financements. Aucune précision n'a été fournie à cet égard. Il convient en outre de définir à partir de quelle liste électorale l'opération devra être réalisée, l'actuelle présentant encore des lacunes. Il faudra enfin que le système biométrique soit encadré juridiquement. Le vote électronique n'est pas encore envisagé : il fait appel à une technologie qui reste trop onéreuse et complexe par rapport aux réalités de la Grande île.

## ► La préparation des législatives – Le scrutin du 27 mai

**02/05 - Charte de bonne conduite pour les législatives : 63 des 103 candidats de la région Analamanga l'ont signée** au siège du CFM. L'opération s'achèvera le 5 mai, veille de l'ouverture officielle de la campagne. Il y aura publication de la liste des candidats qui ont procédé à la signature (ceux qui s'engagent véritablement à changer et qui adhèrent aux clauses de la charte) et une liste mentionnera les noms des candidats qui ont omis (volontairement ou non) de la signer. La Charte de bonne conduite n'a aucune force contraignante mais

le comité espère que la publication de ces listes incitera les citoyens à faire les bons choix permettant de redorer le blason de l'Assemblée nationale, passablement terni par les « affaires ».

**Tribune note que la Charte de bonne conduite et d'intégrité suscite des réticences.** Tout comme lors des présidentielles de 2018, elle ne reçoit qu'une faible adhésion. Dans la région Analamanga, ce sont la plupart des candidats députés pro-Rajoelina qui ne l'ont pas signée. Pour Lanto Rakotomanga, candidate de la plateforme « *Miaraka amin'i Andry Rajoelina* », le code électoral est amplement suffisant pour faire régner un climat d'apaisement et organiser des élections en toute transparence. Quant aux candidats du TIM, ils n'adhéreront à la charte que si leur bureau politique le leur demande. Pour mémoire, les entités ayant élaboré cette charte sont la CENI, le Bianco, le Conseil pour le Fampihavanana Malagasy (CFM), la CNIDH, le Samifin, le HCCDED, l'observatoire Rohy, Fandio, Transparency international, l'ONG Tolotsoa et Justice et Paix.

**17/05 - Le taux de candidats signataires de la Charte « Toky Nomena » élaborée dans le cadre des législatives a augmenté par rapport à l'élection présidentielle,** note *L'Express*. 67 % des candidats se sont engagés à la respecter, indique Alphonse Maka, président du CFM. Les douze entités qui composent le comité paritaire d'élaboration ont mis en place un comité de suivi. Les candidats signataires seront soumis à des critères d'évaluation, tout comme les non-signataires. Parmi les critères retenus figurent l'attitude des candidats au regard de leurs partisans, le contrôle des sources de financement ainsi que les dépenses afférentes aux activités électorales.

**06/05 - Neutralité de l'administration : nouvelle mise en garde de la CENI à l'ouverture de la campagne officielle.** Le rapporteur de la CENI, Fano Rakotondrazaka, a rappelé les peines qu'encourent les agents de l'Etat et des collectivités territoriales décentralisées (CTD), civils comme militaires, qui participeraient à la campagne électorale. « *Une amende de deux millions à cinq millions d'Ariary attend les récalcitrants* », a-t-il mis en garde. Le recours aux prérogatives de puissance publique et aux biens de l'administration par les candidats ou par les agents de l'Etat et des CTD en vue de faire élire un candidat entraîne « *un emprisonnement de deux à cinq ans à l'endroit des auteurs, et est susceptible d'annuler les voix obtenues par le candidat dans la circonscription électorale où l'infraction a été commise* », a-t-il poursuivi. Mais si la même loi interdit à tout fonctionnaire de participer à la campagne électorale, une ambiguïté subsiste, déjà dénoncée par la société civile : le texte concerné précise en effet que cette interdiction ne vaut que durant « *les heures de service*. »

**10/05 - Les candidats financièrement puissants se démarquent de leurs concurrents.** Cette situation trouve son origine dans le manque de transparence du financement des campagnes électorales. Sur les 810 candidats en lice, seuls 360 ont désigné à ce jour leur trésorier de campagne, déplore le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, qui confirme que des responsables de la CENI au niveau de ses démembrements font l'objet de pressions exercées par des candidats puissants, parmi lesquels nombre de candidats indépendants qui s'imposent dans certaines circonscriptions face à ceux présentés par les partis politiques. « *Si cette situation persiste, on s'achemine vers l'entrée à l'Assemblée nationale d'un grand nombre de députés 'électrons libres', comme ce fut le cas durant la précédente législature* », écrit *Midi* qui rappelle que le mandat de Hery Rajaonarimampianina a été compromis par l'absence d'une majorité stable à la Chambre basse. Les indépendants ont à chaque fois monnayé leur adhésion aux textes présentés par le pouvoir.

**14/05 - Thierry Rakotonarivo, vice-président de la CENI, a fait savoir que sur les 810 candidats aux législatives, seuls 388 ont nommé leur trésorier** alors que la campagne a débuté depuis une semaine. Nombre de candidats ne respectent pas les textes en vigueur concernant l'organisation de leur campagne et se livrent à des affichages sauvages.

**11/05 - Quatre candidats aux législatives sont incarcérés, tandis que d'autres, ayant également des démêlés avec la justice, ont bénéficié d'une liberté provisoire.** Parmi ces derniers, des candidats impliqués dans des affaires de trafic de bois de rose, de vente illicite du domaine privé de l'Etat ou encore de kidnapping. Le cas d'un candidat indépendant, placé en détention préventive pour son implication présumée dans une affaire d'enlèvement, puis remis en liberté, a provoqué des remous sur les réseaux sociaux. Le fait qu'il ait pu entamer sa campagne, comme si de rien n'était, a offusqué les internautes. Interrogé, le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, a précisé qu'il n'est plus possible d'apporter de changement à la liste des candidatures une fois qu'elle a été validée. Les prévenus restent officiellement candidats tant qu'ils n'ont pas été condamnés.

**14/05 - Le président de la commission électorale du district d'Ihosy avoue avoir falsifié la liste électorale pour les législatives.** Arrêté et placé sous mandat de dépôt après plusieurs semaines d'enquête, il aurait ajouté plus de 5 000 électeurs fictifs dans ce district qui en compte quelques 106 000. L'intéressé se refuse à indiquer quel candidat, sur les huit qui se présentent, lui a demandé cette falsification. « *Il y a certainement un ou plusieurs candidats derrière cela mais nous ne savons pas qui, pour le moment* », explique le parquet. Reste à savoir si le(s) nom(s) des commanditaires seront connus avant l'élection, pour annuler, entre autres, leur participation au scrutin. « *Laissons la justice effectuer ses enquêtes* », déclare le président de la CENI,

Hery Rakotomanana, qui précise que deux techniciens de la Commission sont déjà sur place. Cette fraude pourrait entacher la crédibilité de la liste électorale, qui avait été critiquée et jugée défailante par de nombreux candidats lors de la présidentielle, notamment par le TIM de Marc Ravalomanana. « *Ce n'est pas seulement dans ce district que nous avons constaté ce problème* », indique Olga Ramalason, secrétaire générale du parti.

**17/05 - Les sondages d'opinion officiellement interdits par la HCC.** Si lors de l'élection présidentielle ils ont été considérés comme inopportuns, pouvant troubler l'ordre public, ils figurent actuellement parmi les actes passibles de procédure pénale. *Tribune*, qui qualifie cette décision « *d'atteinte à la liberté d'expression* », écrit : « *Les sondages d'opinion, les études et commentaires journalistiques relatifs aux élections sont désormais comparables aux discours ou écrit incitant à un trouble à l'ordre et à la sécurité public, aux abus de fonction pour les titulaires des hauts emplois de l'Etat, à l'utilisation de ressources publiques et prérogatives de puissance publique, à la diffamation, aux outrages aux autorités ou offense aux institutions de l'Etat, au détournement de fonds et biens publics notamment les voitures administratives ainsi que toute autre fraude ou violation à la réglementation de la propagande.* »

**20/05 - Affichage anarchique - La CENI portera plainte auprès de la HCC.** Les candidats doivent presser le pas pour retirer leur affichage sauvage. Ils encourent la disqualification pour insubordination envers l'administration en charge de l'élection. Une mesure qui interviendra si la situation perdure après les mises en demeure et les astreintes financières. La CENI a donné aux candidats un ultimatum de six heures. *L'Express* écrit : « *Les affichages anarchiques ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Dénigrement des concurrents, abus de pouvoir, intervention de certains leaders religieux, non désignation des trésoriers de campagne, utilisation des prérogatives de la puissance publique. La liste des infractions est longue à entendre le bilan de la CENI à la fin de la première semaine de campagne. Les observateurs se demandent ainsi pourquoi les dispositions prises par la CENI concernent uniquement les affichages.* » Le vice-président de la CENI pointe du doigt les carences de la loi électorale et met en cause la HCC qui a refusé en 2018 de prendre en considération 17 recommandations formulées par un groupe de 73 députés.

**23/05 - La CENI a pris des sanctions à l'encontre des candidats qui font fi de la loi en vigueur en matière d'affichage.** Plusieurs, dont l'identité n'a pas été révélée, seraient actuellement sous la coupe d'une sanction pécuniaire. Pour les autres violations du code électoral, la CENI rappelle qu'elle ne possède ni le pouvoir de sanctionner, ni de disqualifier les candidats. « *Nous ne pouvons qu'accompagner les plaignants dans la formulation de leurs requêtes pour qu'elles puissent être recevables auprès de la HCC* », regrette Thierry Rakotonarivo, vice-président de la CENI qui révèle avoir reçu de nombreuses plaintes portant sur l'utilisation de matériels de l'administration et l'implication de fonctionnaires.

**21/05 - Andry Rajoelina épinglé par le TIM pour partialité dans le déroulement de la campagne électorale.** Le chef de l'Etat s'est affiché aux côtés de candidats députés de la plateforme IRD, profitant de l'annonce de la construction d'infrastructures pour justifier sa présence. Ce fut le cas à Toamasina et à Tsiroanomandidy mais aussi dans un quartier de la capitale en soutien à une candidate-chanteuse, qui n'a pas manqué de se targuer de cet appui sur les réseaux sociaux. Pour le TIM de Marc Ravalomanana et sa secrétaire générale, Olga Ramalason, il s'agit d'une violation grave de la Constitution, qui, si elle est constatée par la HCC, « *constitue un motif d'empêchement définitif du président de la République* », stipule l'un de ses articles. Des dispositions reprises dans la loi organique de 2018 relative au régime général des élections et des référendums. La CENI se montre embarrassée. Un membre de l'institution lâche : « *Si ce sont les candidats qui se déclarent soutenir ou des proches du chef de l'Etat, il est difficile de les en empêcher et encore moins de les sanctionner. Mais si c'est le président en personne qui commet l'infraction, les choses sont différentes.* » Légalement, seule une plainte déposée par un candidats qui se sentirait lésé pourrait enclencher des poursuites.

**Andry Rajoelina : « Il n'est pas interdit d'assister à une campagne électorale ».** Le chef de l'Etat s'est défendu d'avoir participé à la campagne électorale à l'occasion de ses nombreux déplacements relevant, affirme-t-il, de ses attributions. « *Je n'ai pas fait de la propagande. Ce sont les candidats qui sont venus m'assister* », a-t-il martelé.

**25/05 - Observatoire Safidy sur les législatives : dans les 48 districts étudiés par des 5 000 observateurs, 32 % des candidats ont distribué de l'argent.** 13 % ont été victimes de pressions et de menaces. Dans 7 % des cas, la campagne a été effectuée dans des zones interdites : établissements scolaires, camps militaires, bureaux et bâtiments administratifs, lieux de culte. 47 % sont pointé du doigt pour des affiches non réglementaires. La radio nationale (RNM) n'a pas véritablement diffusé de débats politiques, seulement des informations régionales. Pour TVM, Safidy estime que ce sont plutôt les autorités qui ont bénéficié d'une large couverture. Dans les médias privés des débats ont eu lieu mais l'impartialité n'était pas au rendez-vous.

**09/05 - L'Union européenne accorde 520 000 euros à l'observatoire des élections Safidy.** Ce financement provient de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme-(IEDDH). Le projet de

Safidy, porté par un consortium d'organisations de la société civile, doit contribuer à la tenue d'élections législatives et communales crédibles et acceptées par tous, notamment via l'engagement des jeunes et des femmes. La section d'observation des élections élargira ses zones d'intervention en couvrant 50 % des électeurs du pays, dans 41 districts de 14 des 22 régions. 5 000 observateurs seront mobilisés. Un centre de veille permettra la prise de décision rapide engageant plusieurs acteurs électoraux comme la CENI, les forces de l'ordre, la CNIDH et le projet PEV sur la prévention des violences électorales.

**21/05 - Le Japon accorde une contribution de 118 000 euros** pour permettre à la CENI de renforcer sa capacité logistique à travers la dotation en matériels roulants pour le service central et les districts. En 2018, 350 000 euros avaient déjà été accordés par la Japon pour la dotation d'équipements informatiques pour la présidentielle.

**22/05 - L'Allemagne verse 500 000 euros supplémentaires au « basket fund » destinés au financement des élections de cette année, dont les législatives.** Selon la représentante du Pnud, Marie Dimond, « avec cet appui de l'Allemagne et l'annonce d'une nouvelle contribution du Pnud de 435 000 dollars, le gap dans le projet Sacem est aujourd'hui comblé ». Avec ce 2<sup>e</sup> apport, l'Allemagne totalise une contribution au Sacem de 1,48 millions de dollars.

**L'Allemagne appelle les Malgaches à voter.** « Je saisis cette occasion pour lancer un appel en faveur d'une forte participation électorale. Ceci malgré une certaine déception compréhensible parmi les Malgaches, vue la performance de l'Assemblée nationale dans le passé. J'espère que le futur Parlement saisira la chance de devenir un moteur de réforme ainsi qu'un forum d'échange et de débat, pas seulement entre les députés eux-mêmes, mais aussi, avec la société civile, les médias et le secteur privé », a déclaré l'ambassadeur.

**27/05 - Sur les 810 candidats aux législatives, près de 500 sont sans étiquette.** Ils pourraient remporter beaucoup de sièges grâce au vote des électeurs déçus. Ce sont donc eux qui vont servir de variable d'ajustement pour aider les partisans d'Andry Rajoelina et de Marc Ravalomanana à obtenir la majorité. Tractations, alliances circonstanciées et corruption seront-elles le quotidien de la future Assemblée nationale, comme c'était le cas pour la précédente, s'interroge RFI ? Pour Ketakandriana Rafitoson, directrice exécutive de Transparency International, cela ne fait aucun doute. « Cette grande proportion d'indépendants ouvre la voie à une explosion de la corruption et à une grande instabilité parlementaire ». Selon la politologue, beaucoup de ces indépendants sont « financés par les principaux partis, dans une stratégie de conquête de sièges ».

**28/05 - Si dans l'ensemble le scrutin s'est déroulé dans le calme, les électeurs n'étaient pas au rendez-vous. L'observatoire Safidy a constaté un très faible taux de participation.** « Pour certains, le comportement des députés de la précédente législature a dégoûté les citoyens. Pour d'autres, ce faible taux de participation trouve son origine dans la façon dont la CENI et la HCC ont géré la dernière élection présidentielle », écrit Midi qui évoque « un fiasco ». Pour L'Express, « la journée de vote s'est transformée en plébiscite en faveur de l'abstention ». Pour le KMF/CNOE, ce taux exprime avant tout une crise de confiance entre les électeurs et la classe politique ; elle traduirait également un désaveu de la manière dont les candidats ont conduit leur campagne explique son président, Andoniaina Andriamalazara : « au lieu d'appeler les citoyens à voter, certains se sont contentés d'offrir des spectacles gratuits. Cette approche n'a pas convaincu les électeurs, raison pour laquelle ils ont été peu nombreux à venir voter ».

**Des anomalies sur la liste électorale ont été observées dans de nombreux bureaux de vote.** L'omission des noms de certains électeurs sur la liste constitue l'une des difficultés observées. Des électeurs qui ont participé aux deux tours de l'élection présidentielle ont été privés de leur droit de voter aux législatives. La plupart des victimes n'avaient aucune raison de s'inquiéter puisqu'ils étaient en possession de la carte électorale utilisée pour la présidentielle. Certains électeurs ont été transférés dans un autre bureau de vote sans en être informés, suite à des rééquilibrages entre bureaux.

**La CENI publiera les résultats provisoires le 15 juin.** A partir de cette date, la HCC aura deux semaines pour proclamer les résultats officiels.

**29/05 - Taux d'abstention record et nombreuses contestations.** Selon des chiffres provisoires annoncés par la CENI, le taux de participation serait de 31 % Dans certains districts il ne serait que de 10 %. « C'est une première et une menace pour l'avenir de la démocratie à Madagascar », a commenté le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, qui avance l'hypothèse que « les agissements et les travaux des députés ne correspondent pas véritablement aux attentes de la population. »

A Toamasina, 11 candidats ont dénoncé des fraudes massives. Selon eux, des électeurs ont voté dans des bureaux de vote où ils n'étaient pas inscrits. L'un des 11 candidats n'était pas inscrit sur la liste électorale. A Mahajanga, 13 candidats ont déclaré avoir constaté des manipulations dans la confection de la liste. Ils vont déposer une requête aux fins d'annulation du scrutin auprès de la HCC. A Maroantsetra, les partisans d'un candidat indépendant, puissant opérateur économique, sont descendus dans la rue pour contester les résultats du district. Selon Midi, les districts de Morafenobe et de Marovoay ne seraient pas épargnés par des contestations de ce type. Le quotidien rend la coalition pro-Rajoelina IRD responsable de cette situation. La

CENI a admis pour sa part que la mise à jour de la liste électorale pouvait être à l'origine de certains dysfonctionnements.

**Durant sa rencontre avec 200 chefs d'entreprise, lors de sa visite officielle en France, Andry Rajoelina a annoncé que sa coalition IRD soutenant l'« Initiative pour l'émergence de Madagascar » (IRD) aurait conquis la majorité absolue à l'Assemblée nationale, parlant de plus de 80 sièges gagnés sur 151. L'Express évoque en titre des « résultats préfabriqués ». Dès la fin des décomptes des voix, plusieurs candidats, dont ceux réputés d'opposition, se sont également, empressés de crier à tout vent leur victoire. Lors d'une conférence de presse, la CENI avait pourtant demandé dans la journée aux acteurs de s'en tenir aux règles électorales et de ne pas diffuser de résultats, à part ceux émanant de l'entité chargée de l'organisation du scrutin.**

A Antananarivo le TIM de Marc Ravalomanana aurait pris l'avantage sur les candidats de l'IRD pro-Rajoelina, ce qui laisse entrevoir une rude bataille en fin d'année pour la conquête de la municipalité, détenue actuellement pas l'épouse de l'ancien président. Dans les chefs-lieux de province, l'IRD rafle plusieurs sièges. A Mahajanga, Toamasina, Toliara, Antsiranana et Fianarantsoa, la formation d'Andry Rajoelina est assurée d'obtenir au moins un siège dans chaque ville. Les « indépendants » ne sont pas en reste. Ils ont, dans plusieurs localités, supplantés le TIM et l'IRD. Les anciens partis politiques (Arema, le RPSD, Leader Fanilo...) n'ont pas pu s'imposer.

## ► Diplomatie

**16/05 - Au lendemain des législatives, Andry Rajoelina se rendra en visite officielle à Paris où il rencontrera Emmanuel Macron le 29 mai.** Un rendez-vous est prévu avec les membres du Medef. Une rencontre aura lieu également avec la diaspora.

**29/05 - Quatre conventions de partenariat signées à l'occasion de la visite officielle d'Andry Rajoelina en France.** La première porte sur le projet hydroélectrique de Sahofika, signée avec le groupe Eiffage. Il permettra la production de 200 MGW d'électricité et assurera la satisfaction du 1/3 des besoins en électricité du pays. Il réduira également le coût de l'électricité qui est l'un des plus chers du continent. La deuxième convention a été signée avec le groupe Atos. Le projet porte sur la digitalisation de l'agriculture, particulièrement la riziculture. Le troisième accord, signé entre Eric Scotto, PDG de Akuo Energy et Hasnaine Yavarhousen, PDG d'Enelec Madagascar, concerne l'hybridation d'une centrale thermique à Toliara. Un quatrième accord a été conclu avec la Compagnie Générale d'hydroélectricité de France. Il porte sur le projet hydroélectrique de Volobe, à Toamasina. Un projet pouvant produire jusqu'à 120 MGW d'électricité.

**25/05 - Le Royaume-Uni compte réintégrer le pool des partenaires bilatéraux de la Grande île.** « Nous avons rouvert notre ambassade, en 2013. Nous sommes actuellement deux diplomates britanniques ici avec un dispositif malgache de huit personnes. Il faut augmenter notre dispositif et je suis en train de le faire. J'espère avoir un conseiller en développement, une autre personne qui travaillera dans le domaine de l'environnement, déclare l'ambassadeur Phil Boyle, qui ajoute : Notre traité de commerce avec Madagascar passe par celui conclu avec l'Union européenne. Mais, nous allons, immédiatement, entamer les démarches pour conclure un nouveau traité de commerce tout de suite après le Brexit. (...) Ça pourrait être une opportunité pour les investisseurs britanniques de venir ici. Pour l'instant, Le Royaume-Uni accorde 60 millions de dollars aux appuis multilatéraux à la Grande île. Le Brexit devrait permettre de développer une vraie relation bilatérale. (...) Notre ministère des Affaires étrangères a une nouvelle stratégie pour l'Afrique, qui est d'avoir une présence plus importante dans les pays francophones. »

## DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

**03/05 - Droits humains à Madagascar : des avancées sensibles sur la planification familiale et une stagnation inquiétante sur les droits des enfants,** selon le diplomate américain Thomas Brouns qui a présenté le fruit de ses recherches sur l'état des droits de l'homme dans la Grande île. Le chercheur a notamment évoqué les conditions de détentions inhumaines et la surpopulation carcérale, la traite d'êtres humains, en particulier celle ciblant les mineurs comme la prostitution infantile, le travail des enfants, les mariages précoces, le tourisme sexuel et le proxénétisme basé sur les enfants. Selon lui, des progrès ont été constatés en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive des jeunes filles.

**13/05 - Développement humain : Madagascar classée 161e sur 180 pays. La Grande île était au 158e rang sur 188 l'année dernière et au 154e rang en 2016.** Elle avance légèrement en termes de développement humain mais sa performance reste faible par rapport à celles des autres pays, notamment en Afrique, et les inégalités s'accroissent. Le pré-rapport du Pnud indique une espérance de vie à la naissance de 66,3 ans,

une durée moyenne de scolarisation de 6,1 ans. 86,4 % des salariés gagnent moins de 3,10 dollars par jour et sont considérés comme pauvres. Le rapport complet du Pnud sera publié au 4<sup>e</sup> trimestre.

## ► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

**02/05 - Le général Richard Rakotonirina, ministre de la défense, annonce l'arrivée imminente de nouveaux hélicoptères.** Les nouvelles acquisitions serviront à renforcer la lutte contre l'insécurité. Les pilotes malgaches recevront des formations spécifiques. Un « *Écureuil* », hélicoptère léger polyvalent, venant d'Afrique du Sud, a été livré. Son prix avoisinerait les 2 millions de dollars.

**06/05 - 700 éléments de l'armée envoyés en mission dans le Grand Sud pour restaurer l'ordre et la sécurité dans une zone classée « Zone rurale prioritaire Alpha ».** Le chef de l'Etat s'est rendu au « *Bataillon interarmes de l'armée malagasy* » (BIA) à Ihosy pour assister à la cérémonie de déploiement, marquée par la remise du nouvel hélicoptère « *Écureuil B2* » récemment livré, d'équipements de protection balistique et de jumelles à vision nocturne. A été annoncée l'arrivée prochaine d'un avion de type CASA pouvant transporter des matériels lourds. Un bilan de la situation dans la zone Alpha a été dressé lors du passage du président de la République. 47 dahalo ont été neutralisés depuis la mise en place de l'unité.

**08/05 - Le ministre de la défense, le général Richard Rakotonirina, a dressé un bilan positif des trois mois passés à la tête de son ministère.** Dans les Zones rurales prioritaires de sécurité (ZRPS), contrées reculées où sévissent les dahalo, 267 bovidés ont été restitués, 112 armes saisies, 24 otages libérés, 48 personnes amenées devant le tribunal en l'espace de deux mois. Ces actions ont eu des impacts positifs sur la population, notamment le retour de la sérénité dans la zone de Tsaratanàna. Quatre ZRPS ont été installées, dotées chacune d'au moins 400 militaires et des patrouilles quotidiennes ont été organisées en zones urbaines. Le ministre se donne quatre mois pour rétablir la sécurité sur tout le territoire. Il concède toutefois que l'usage de la force ne suffit pas pour lutter de manière durable contre l'insécurité. Le réveil actuel des dahalo dans la région Anosy démontre que des mesures d'accompagnements sociales et économiques sont nécessaires. Les « *dahalo niova fo* », ou « *repentis* » seraient, en effet, en train de reprendre du service profitant d'une parenthèse due à une rotation du commandement sur le terrain. Le ministre rapporte que trois éléments des forces de l'ordre, dont deux militaires et un gendarme, ont laissé la vie dans ces opérations. Malgré les efforts déployés, certains éléments des forces de l'ordre sont de connivence avec les bandits. Ce qui rend difficile le combat mené, regrette le ministre, qui rapporte le cas d'une poursuite de dahalo durant laquelle l'un d'eux avait fait tomber son téléphone portable ; on avait découvert alors qu'il était en contact téléphonique avec des militaires et des représentants de l'Etat. Le général Rakotonirina a également rappelé l'opération en cours de régularisation de la détention d'armes et le marquage des munitions afin de faciliter les analyses balistiques et de lutter contre l'implication des forces de l'ordre dans des actes de banditisme. « *Certaines des 112 armes à feu saisies sont de nouvelles armes, de fabrication chinoise* », constate le ministre, qui atteste « *l'existence d'un réseau qui fournit des armes à feu aux bandits.* » Des milliers loueraient également leurs armes.

**18/05 - L'Etat a reçu des Nations unies 8 lots de machines mobiles de marquage d'armes à feu,** des logiciels et équipements informatiques permettant l'informatisation des registres d'armes à feu des forces de défense et de sécurité. Ces équipements sont financés le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix et le gouvernement du Japon, dans le cadre du projet de Réforme du secteur de la sécurité à Madagascar. Pour le Système des Nations unies, les défis posés par le trafic illicite d'armes accentuent l'intensité des menaces sur la paix, la sécurité et le développement socio-économique de toute la société. Une formation de 10 jours sur la sécurité physique, la gestion des stocks, le marquage et l'enregistrement des armes a été dispensée par le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) et le Pnud.

**11/05 - Opération militaire à Miandrivazo - Dénonciation de pendaison et d'incendie criminel.** Indiquées comme étant des refuges de dahalo, 70 habitations de deux villages ont été brûlées. Un ex-militaire a été pendu et des actes de pillages ont été signalés. L'ex-militaire Boana Rabenandrasana, qui travaillait de concert avec la gendarmerie locale dans la lutte contre l'insécurité, a été arrêté et pendu à l'endroit où le peloton avait établi son camp, avant qu'on ne l'enterre à une centaine de mètres. « *L'homicide par pendaison et la vague d'incendies criminels sont avérés. Le peloton était constitué d'une centaine d'hommes munis d'armes de guerre* », a déclaré le maire. Plus d'une cinquantaine de villageois ont subi des traitements cruels, inhumains et dégradants d'après des dénonciations. « *On leur a infligé des maltraitements physiques. Outre les bastonnades, ils ont eu droit à de durs traitements à l'instar de roulades* », a encore indiqué l' élu. Des familles dénoncent le pillage de leur logement. Les stocks d'aliment de la population sont partis en fumée et la famine menacerait.

« *Les militaires sont venus dans les villages le 26 avril. Le lendemain, ils ont procédé à une arrestation massive d'une cinquantaine de personnes. Les habitants ont été accusés d'être bandits de grand chemin. Donc*

c'était en quelque sorte une **expédition punitive** », indique Seth Andriamarohasina, journaliste et rapporteur de la CNIDH. « Des mauvais traitements et des humiliations publiques ont été commis à ce moment-là. Un ancien militaire a aussi été pendu », a-t-il confirmé. Contacté par RFI, **le ministère de la défense nationale dément**. « Cette histoire est une manipulation politique de candidats à l'élection législative de ce district qui vise à ternir l'image et les actions des militaires et du gouvernement », indique le colonel Gabriel Rasoloniaina, directeur de la communication au ministère de la défense. « Aucun militaire n'a osé commettre de tels actes », poursuit-il, précisant qu'une enquête sur place a été effectuée. « Le chef du district a confirmé officiellement que les forces spéciales des Zones rurales prioritaires de sécurité ont repris effectivement le contrôle de la situation. La violence de leurs interventions est parfois critiquée par leurs victimes, selon ses déclarations. La population ne se range point à cet avis en général, et félicite les actions menées fermement par ces militaires incorruptibles », peut-on lire dans un extrait du rapport rédigé par le ministère. La CNIDH a prévu de se rendre sur les lieux pour mener son enquête.

**14/05 - Les dahalo dictent leur loi dans le district d'Isandra, malgré la mobilisation des forces de l'ordre.** Ils imposent leurs règles en érigeant de barrages qui rendent certaines zones inaccessibles. Les dahalo menacent la population de représailles et contraignent les habitants de villages isolés à abandonner leurs habitations. Des renforts armés ont été dépêchés pour rétablir la liberté de circulation.

**18/05 - Les dahalo donnent du fil à retordre aux militaires dans les Zones rurales de sécurité prioritaire (ZRSP).** Le général Théophile Rakotonirina, chef d'État-major de l'armée, évoque une situation de mini-guérilla dans plusieurs secteurs, notamment à Isandra (Haute Matsiatra) et à Maintirano. Des dahalo sont équipés d'armes de guerre et à certains endroits ils auraient creusé des tranchés afin de s'y tapir et faire face aux assauts des militaires. Des interventions d'éléments hélicoptés ont été rendues nécessaires pour déloger les dahalo de leurs repères. L'hélicoptère Ecureuil B2, nouvellement « offert », a été appelé en renfort pour évacuer un officier blessé. « **Je vous demande, également, d'être responsables, exemplaires et redevables envers la population** », a déclaré le ministre de la défense nationale, le général Richard Rakotonirina.

**18/05 - Les quatre Zones rurales prioritaires de sécurité (ZRPS) sont désormais en place.** Près de 2 000 militaires sont maintenant déployés dans le Nord-Ouest, le Moyen-Sud, le Moyen-Ouest et dans le Sud. Le ministre de la défense a annoncé l'**installation de deux Zones maritimes prioritaires d'intervention (ZMPI)**. La première à Taolagnaro et la deuxième à Toliara. Antsiranana dispose déjà d'une base navale, tandis que Mahajanga, Nosy Be et Sainte-Marie ont un détachement de la marine. « *Après la mise en place des deux ZMPI, nous pourrions lutter efficacement contre le pillage de nos ressources naturelles, les trafics illicites et la contrebande* », a-t-il souligné. Deux nouveaux hélicoptères sont attendus.

**22/05 - Le général Rakotonirina, chef d'Etat-major de l'armée, qualifie de « mercenaires » sous la coupe de « dahalo en col blanc » les dahalo qui font de la résistance dans les Zones rurales de sécurité prioritaire (ZRSP).** Dans certaines localités, les militaires déployés font face à une âpre résistance qui serait encouragée par un réseau de « notables » spécialisés dans le vol et le commerce illicite de bovidés. « *Une volonté infailible et l'audace des responsables politiques sont nécessaires si l'on veut réellement démanteler ces réseaux* », a déclaré un ancien haut responsable militaire. Ces réseaux seraient identifiés mais le feu vert des décideurs politiques pour un passage à l'acte n'a toujours pas été donné.

**16/05 - La mise en place des puces de géolocalisation de bovidés a été lancée officiellement.** Ce système électronique permettra d'authentifier et de suivre à la trace via la combinaison des technologies RFID et GPS, le déplacement des zébus. Andry Rajoelina s'est rendu dans la zone rouge de Tsiroanomandidy pour le lancement officiel où 50 bovidés ont été munis de puces de géolocalisation. 10 000 puces seront implantées d'ici la fin de l'année à travers Madagascar. A terme, le projet devrait concerner plus de 2 millions de têtes de bovidés. Genius Technologie, une entreprise créée par de jeunes ingénieurs malagasy, est le fournisseur de ce dispositif.

**06/05 - Zaman 'i Fola, un dahalo auteur de plusieurs kidnappings et de vols de zébus à Ambato Boeny, a été arrêté** par le groupement de gendarmerie de Betsiboka. Cinq de ses complices ont également été arrêtés.

**11/05 - Coupeurs de route. 11 passagers blessés suite à une attaque contre leur camion à proximité de Farafangana** par huit hommes armés qui ont dépouillé les passagers de leurs biens. Le conducteur a subi des mauvais traitements. Trois blessés par balle ont été hospitalisés.

**14/05 - La population de la Haute Matsiatra redoute d'être prise pour cible par les militaires et les gendarmes déployés dans le cadre de la lutte contre l'insécurité.** Elle en appelle à la vigilance et à la responsabilité des forces de l'ordre. Dans des fokontany d'Ikalamavony, une école primaire et une église catholique ont été brûlés par les dahalo. 48 zébus ont été dérobés.

**19/05 - Un véhicule de touristes attaqué par une vingtaine de dahalo à Bekopaka, à proximité du site très touristique des Tsingy.** Ils ont volé les téléphones portables et l'argent que les touristes avaient en leur possession. La gendarmerie s'est rendue sur place et a lancé une enquête auprès des guides.

**28/05 - A Vohémar, le chef district, arrêté pour tentative de corruption dans le cadre des législatives, échappe à une vindicte populaire.** Pris en flagrant délit avec le chef d'arrondissement, il a été menotté et transféré à Sambava par la gendarmerie pour assurer sa protection et préserver la paix publique. Informées de cette arrestation, près de 1 000 personnes s'étaient attroupées dans le but de le lyncher.

## ► Justice, conditions carcérales

**09/05 - Dans un communiqué intitulé une « justice limitée aux effets d'annonce »<sup>1</sup> le SeFaFi procède à une radiographie du secteur depuis l'arrivée au pouvoir d'Andry Rajoelina.** Il estime que s'il y a eu signes encourageants, ils doivent toutefois être suivis d'effet. L'Observatoire s'élève contre la « justice des vainqueurs », selon l'expression de sa porte-parole, Annie Rakotoniaina. L'organisation revient sur la salve d'arrestations qui a suivi l'arrivée au pouvoir d'Andry Rajoelina. Il espère que sera respectée la présomption d'innocence. « *Nous avons besoin d'un assainissement tous azimuts* », déclare Annie Rakotoniaina. Le SeFaFi salue la mise en place de nouvelles juridictions, telles que la Chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose mais rappelle que le problème numéro un de la justice reste l'indépendance et la crédibilité. Il propose la suppression de la HCJ pour que citoyens et hauts dignitaires soient traités équitablement. « *Nul ne conteste que, de par sa nature à la fois juridique et politique, la HCJ ne saurait obéir aux procédures de droit commun. Cependant, pour parvenir à une mise en accusation, les innombrables filtres auxquels sont soumises les requêtes se transforment en autant d'opportunités de blocage pour les courtisans zélés ou pour ceux qui, étant encore au pouvoir, veillent à leur impunité* ». Face à ces lacunes et estimant que les prisons sont faites uniquement pour les « pauvres », le SeFaFi dénonce « une justice à deux vitesses », l'une pour les dirigeants et l'autre pour le commun des citoyens. Dans sa plaidoirie pour une justice équitable et une lutte contre l'impunité, il réclame également une limitation de l'étendue de l'immunité parlementaire. Face aux propos du SeFaFi, Frédéric Rakotoarison, directeur de la communication du ministère de la justice indique qu'« *il s'agit d'un constat que partage le ministère et duquel, le ministre est parti pour identifier ses principaux chantiers.* »

**02/05 - Le ministre de la justice annonce son intention de délimiter l'étendue de l'immunité parlementaire accordée par l'actuelle Constitution.** « *Il s'agira d'atténuer les procédures pour pouvoir engager des poursuites judiciaires contre les parlementaires qui enfreignent la loi* », a-t-il déclaré. La lourdeur de la procédure actuelle rend difficile l'engagement de poursuites à l'encontre des parlementaires, au point que « *certains se croient au-dessus de la loi* ». Pour ce faire, une modification de la Constitution sera nécessaire. Le point aurait pu faire partie des modifications à la Constitution que l'exécutif comptait soumettre à référendum le 27 mai, a glissé le ministre.

**Pour Midi, et suite aux déclarations du ministre de la justice, le débat sur l'immunité parlementaire des députés et des sénateurs risque de rebondir avec l'installation de la nouvelle Assemblée.** La remise en cause de la HCJ ne serait pas à écarter, cette juridiction d'exception accordant une immunité juridictionnelle au président de la République, aux chefs d'institution ainsi qu'aux membres du gouvernement. La procédure à suivre devant la HCJ s'avère complexe, pour ne pas dire impossible.

**14/05 - Réforme de la garde à vue : actes de torture interdits, lecture des droits à toute personne arrêtée.** « *Le ministère de la sécurité publique entend poursuivre d'une manière concrète et significative son engagement par rapport au respect des droits de l'homme, pour une police nationale respectueuse des droits humains* », écrit Midi. Quatre services pilotes ont mis en application le droit pour une personne privée de liberté à ce qu'un membre de sa famille ou toute autre personne soit informé de sa détention et du lieu de celle-ci, et le droit pour le prévenu d'être informé de ses droits. Le premier outil mis en place est un registre de garde à vue destiné à prévenir les éventuels abus, actes de torture ou autres violences de la part de fonctionnaires de police et à conserver toutes les informations relatives au déroulement de la garde à vue. Possibilité de contrôle est ouverte à la hiérarchie policière et judiciaire, à la CNIDH, organisme de contrôle et de suivi pour la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'abolition de la torture, ou à toute autre ONG œuvrant dans le domaine de la protection des droits de l'homme. Le 2e outil est la déclaration des droits. Le fonctionnaire de police désigné à cet effet devra faire lecture de ses droits à toute personne arrêtée ou interpellée : droit à un traitement humain ; droit de garder le silence ; droit d'être assisté d'un avocat ; droit de contacter un tiers ; droit à une assistance médicale ; droit à un interprète ; et droit d'accéder aux documents relatifs à son cas. Une première évaluation aura lieu dans 9 mois et une actualisation sera effectuée par rapport aux éventuelles difficultés rencontrées en vue d'une utilisation au niveau national. Parallèlement, deux autres outils ont reçu

<sup>1</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p3.storage.canalblog.com/30/88/448497/123576931.pdf>

une amélioration : le bon de garde à vue et le registre de fouille. La conception de ces outils a vu la participation du ministère de la justice, de l'Ordre des avocats et de l'ACAT Madagascar.

**03/05 - Consolidation de la paix : l'envoyée spéciale de l'ONU, Jelena Zelenovic, rencontre le CFM. Parmi les sujets abordés, avec le concours du Pnud, la mise en œuvre et l'encadrement des « Dina »** [Pactes communautaires]. « Nous sommes actuellement au stade de répertorier les différents 'Dina' existants à Madagascar, entre autres le 'Dina ny Besavoha' dans la Région Sofia, le « 'Dina Be' à Toliara ainsi que le 'Dina ny Foara' dans la Région Melaky », a expliqué Alphonse Maka. Le président du CFM admet que certains « Dina » s'appliquent sans aucun respect des droits de l'homme. « Leur application mérite une nette amélioration », juge-t-il.

**02/05 - Lutte contre la corruption et les rabatteurs : vers l'installation de caméras de surveillance dans les juridictions**, annonce le ministre de la justice, Jacques Randrianasolo. La population est invitée à prêter main forte au ministère pour traîner en justice toute personne impliquée dans des affaires de corruption.

**10/05 - Les trafiquants d'espèces protégées pourront obtenir une liberté provisoire contre la remise de divers équipements au ministère, tels que GPS, bicyclettes ou costumes. Un système qualifié de « transaction avant jugement »** et parfaitement légal, selon le ministre de l'environnement. En quelque sorte, une liberté sous caution en nature. La pratique existait déjà pour d'autres infractions mais c'est la première fois qu'elle est évoquée en matière de protection de l'environnement. *L'Express* écrit : « L'idée du ministre n'est pas mauvaise étant donné que de toutes les façons pour retrouver la liberté, le trafiquant s'arrangera avec un juge ou un pénitencier. Reste à savoir si le ministère a vraiment le droit de recourir à ce système de transaction avant jugement. Si tel était le cas, on aurait dû l'utiliser depuis longtemps pour désengorger les prisons. Si tous les auteurs de délit mineur avaient payé une caution pour rester en liberté, on aurait pu construire des prisons dignes des trafiquants et régler les problèmes carcéraux en l'occurrence les sureffectifs, les maladies, les mauvais traitements, la détention préventive à perpétuité, le risque d'évasions massives. »

**02/05 - Etablissements pénitentiaires - Trop de passe-droits et de corruption**, selon le ministre de la justice, Jacques Randrianasolo. « Trop de plaintes » remontent concernant la maison de force de Tsiafahy où certains détenus jouiraient d'un traitement de faveur. A la maison centrale d'Antanimora, des familles de détenus qui rendent visite à leurs proches se plaignent qu'on « leur demande de l'argent ». Le ministre se déclare par ailleurs favorable aux mises en liberté provisoire afin de désengorger les prisons.

**20/05 - Humanisation de la détention : la ration carcérale améliorée à la maison de force de Tsiafahy, à l'initiative du ministre Jacques Randrianasolo.** Trois menus ont été élaborés et validés après une période de tests réalisés en 2018 dans des sites pilotes. Ils prennent en compte les habitudes alimentaires des détenus. Un menu à base de manioc alternera avec un menu à base de riz et un autre à base de maïs. Cette nouvelle diète carcérale bénéficiera aux 1 100 détenus de l'établissement. Le ministère de la justice en attend une réduction des dépenses liées aux traitements en cas de maladies causées par la malnutrition des détenues.

**21/05 - Situation carcérale - Signature d'une convention entre l'OIF et l'ACAT Madagascar. La requalification des infractions mineures serait un moyen pour réduire la population carcérale**, a-t-il été préconisé par les partenaires. Certaines infractions mineures pourraient être dépénalisées et éviter ainsi nombre de détentions préventives. Les travaux d'intérêt général pourraient se substituer à des peines d'emprisonnement. La durée des détentions préventives excède en effet très souvent les délais légaux et les procédures ne sont pas respectées ou sont engagées après de longs mois voire des années d'attente. Les femmes et les mineures sont les plus gravement impactées par cette situation, leur réinsertion après incarcération s'avérant plus difficile. Dans la majorité des cas, ils sont rejetés par leur famille, leurs proches et même la société. *L'Express* rappelle qu'Amnesty International a déjà tiré récemment la sonnette d'alarme sur la situation carcérale malgache. La subvention de l'OIF s'élève à 60 millions Ar. L'ACAT Madagascar se focalise sur les détenus de la maison centrale d'Antanimora, qu'elle prend en charge dans leurs démarches.

**22/05 - Evasion de deux criminels dangereux sur fond de suspicion de corruption.** Deux hommes, condamnés aux travaux forcés à perpétuité pour le meurtre d'une étudiante en 2017, se sont évadés un peu trop facilement. L'affaire, qui défraye la chronique, va avoir des répercussions jusqu'au sommet de l'administration pénitentiaire. Les détenus ont été transférés de la prison de Tsiafahy à la maison d'arrêt de Vohitany, une maison d'arrêt vide et en ruine. Les deux gardiens affectés au « centre » n'ont plus accueilli personne depuis des années. Les rares « prisonniers » qui y purgent encore une peine de principe sont logés dans des maisons du village louées par l'administration. C'est dans l'une de celles-ci que les dangereux criminels ont été installés. Ils ont profité de leur première nuit sans barreaux aux fenêtres pour prendre la fuite.

**07/05 - L'Agence française de développement (AFD) accorde 5 millions d'euros à la justice malgache.** C'est la 1<sup>ère</sup> fois que cet organisme finance un projet dans ce secteur. Les crédits seront affectés aux juridictions, à l'administration pénitentiaire, à l'Ecole nationale de la magistrature et des greffes (ENMG) et à l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP). Le programme entre dans le cadre de la lutte contre la corruption, notamment pour les concours d'entrée dans ces deux écoles. Afin de favoriser la mise en place d'une justice plus efficace, accessible et performante, le projet se décline au travers de plusieurs composantes : accessibilité et efficacité des juridictions, renforcement de l'administration pénitentiaire dans ses missions de sécurisation des établissements, humanisation de la détention et renforcement de capacités du ministère de la justice.

L'OIF a versé pour sa part une somme de 15 000 euros pour la lutte contre cette surpopulation carcérale.

**23/05 - Le PNUD a remis au ministère de la justice des équipements informatiques, des mobiliers, et de la documentation** destinés à soutenir le travail des acteurs de la chaîne pénale de Toliara, Fianarantsoa, Betroka, Ihosy, Morombe et Miandrivazo.

## ► Gouvernance

**01/05 - Lors de la visite d'Andry Rajoelina à Maurice au mois de mars, la présence du sulfureux homme d'affaires Mamy Ravatomanga a surpris les autorités mauriciennes, rapporte La LOI.** Le businessman qui a participé au financement de la campagne du président a demandé un traitement de faveur et obtenu d'être intégré à la délégation présidentielle. Celui qui se prévaut d'être conseiller spécial auprès du président n'était, semble-t-il, pas prévu par le protocole mauricien. Et, de fait, il n'a pas de titre officiel. L'Economic Development Board ne lui avait donc pas réservé de place au premier rang du business forum réunissant des opérateurs économiques malgaches et mauriciens qu'il organisait. Pourtant, selon *La LOI*, Mamy est arrivé à Maurice grâce à un passeport diplomatique. A Maurice, l'homme d'affaires bénéficierait d'un solide réseau, qui lui a, entre autres, permis d'éviter que le Parquet national financier français ne s'immisce dans ses affaires. Les autorités mauriciennes avaient également lancé une enquête sur l'homme d'affaires en 2011, suite à la saisie par la douane de Port-Louis d'une cargaison de 174 tonnes de bois de rose destinée à la Chine. La cargaison a été restituée à Madagascar, mais le dossier a quant à lui aurait rapidement été enterré.

**14/05 - Recrutement du nouveau DG du Bianco - Une pléthore de candidats en lice.** A la clôture du délai de dépôt des candidatures, le CSI avait reçu une vingtaine de dossiers et une première pré-sélection a ramené leur nombre à une dizaine. La liste des postulants, très attendue, n'a pas été divulguée. Un long processus attend les neuf membres du comité ad hoc. Sous la houlette de Sahondra Rabenarivo, présidente du CSI, le nom du successeur de Jean-Louis Andriamifidy sera connu avant le 23 juin. Les membres sélectionneront trois noms à proposer au président de la République. Les candidats doivent posséder un diplôme universitaire de troisième cycle et justifier de 15 années d'expérience. A cela s'ajoute l'enquête de moralité qui a nécessité trois relances de candidature lors du processus de recrutement des magistrats au Pôle anti-corruption (PAC). Le Bianco attend ainsi son quatrième DG après 15 ans d'existence. Il lui appartiendra de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) qui vise à atteindre 50 points sur 100 sur l'indice de perception de la corruption à l'horizon 2025. Avec la mise en place et l'opérationnalité des PAC, des dossiers brûlants commencent à être traités. Une efficacité accrue du Bianco est attendue de la publication des décrets d'application de la loi anticorruption et de l'adoption par voie d'ordonnance de la loi sur le recouvrement des avoirs illicites.

**24/06 - Dans son rapport annuel le Bianco déplore que, concernant l'indice de perception de la corruption l'objectif n'ait pas été atteint en raison d'un manque de volonté politique.** L'effectif de l'organe anti-corruption n'est que de 184 agents alors qu'il aurait dû être porté à 255. Son activité a été fréquemment entravée par des interventions. Les violations des règles de passation des marchés publics ont fait perdre à l'Etat 1 131 milliards Ar. En 2018, 264 personnes ont été auditionnées, dont 8 membres du gouvernement, 27 hauts fonctionnaires, 12 dirigeants de société, 88 élus des circonscriptions territoriales. Pour 2018, le Bianco a reçu 2 689 dossiers, dont 2 477 traités, et a effectué 147 arrestations. Les secteurs les plus touchés sont les communes, le service des domaines, la gendarmerie nationale et l'éducation

**Jean-Louis Andriamifidy va quitter fin juin ses fonctions sur un goût d'inachevé.** La totalité des Pôles anti-corruption (PAC), ne sera pas mise en place cette année, contrairement à l'objectif. Il en est de même pour l'adoption du projet de loi sur le recouvrement des avoirs illicites et la création de l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués. L'objectif d'atteindre la note de 50 sur 100 pour l'Indice de perception de la corruption (IPC), ne sera pas atteint. L'objectif d'obtenir la note de 32 sur 100 en 2020, serait même compromis. La note de Madagascar était de 27/100 en 2018.

**03/05 - Société civile : une lettre ouverte au président de la République.** Les organisations de la société civile engagées dans la lutte contre la corruption ont adressé une lettre ouverte à Andry Rajoelina pour lui demander **d'adopter par ordonnance la loi sur le recouvrement et l'affectation des avoirs illicites.** Les

organisations de la société civile pointent du doigt les risques économiques élevés pour le pays dus au retard accumulé pour son adoption, depuis la soumission du projet de loi à la 2e session de l'Assemblée nationale en 2017. Hery Rason, directeur exécutif de l'ONG Ivorary, signataire de la lettre ouverte, déclare : « *Dans le bilan de la dernière législature, nous avons vu beaucoup de cas de corruption, d'échanges de mallettes. Ne serait-ce que ce genre de chose, ça vous interpelle et ça montre que ça a un lien direct avec cette loi. Trois fois cette loi a été refusée. Ça montre également que les intérêts économiques et financiers de gros bonnets sont touchés à travers cette loi. Si cette loi est adoptée, leur richesse risque de s'effondrer d'un jour à l'autre.* »

**02/05 - Deux bérets rouges et deux militaires en civil ont humilié publiquement et tabassé huit individus à Miandrivazo. Les villageois se plaignent du comportement des militaires.** « *Il ne s'est rien passé !* », affirme avec fermeté le commandement du régiment de la zone. D'après des témoignages concordants, deux des huit hommes, assénés de coups, ont été blessés à la tête et aux mains. Après avoir été éloignés, les huit civils battus ont été relâchés. Le fils du meurtrier en 2018 d'un lieutenant de l'armée était parmi eux, ce qui pourrait expliquer cette expédition punitive. L'assassin reste introuvable. Selon certaines sources, il aurait tenté de s'envoler pour La Réunion mais aurait été intercepté à l'aéroport et incarcéré à Tsiafahy. La population dénonce le comportement du régiment depuis son arrivée à Miandrivazo : « *il tue et torture* ». Un témoignage fait état d'une exécution sommaire au cours de cette expédition punitive. L'information n'a pas été confirmée par la gendarmerie.

**04/05 - La femme d'affaires et ex-conseillère de la présidence Claudine Razaimamonjy impliquée dans un nouveau dossier de détournement de 18 milliards Ar.** Selon le Bianco, les marchés publics visés par ces malversations concernent plusieurs dizaines de lycées, de collèges et d'écoles primaires. 15 personnes seraient mises en cause, dont de hauts responsables du ministère des finances et du budget, de l'éducation nationale et tous les membres de la commission d'appel d'offres. Le dossier a été transmis au Pôle anti-corruption (PAC) et à la HCJ. Claudine Razaimamonjy reste incarcérée, dans l'attente de connaître le sort réservé à ses multiples affaires en cours.

Selon *L'Express*, « *un ancien ministre des finances* » durant les années 2015/2016 serait impliqué mais il faudra attendre l'installation de la nouvelle Assemblée pour démarrer les procédures de mise en accusation devant la HCJ. L'intéressé, par ailleurs, séjournerait à l'étranger.

**22/05 - L'évacuation sanitaire controversée de l'ex-conseillère de la présidence, Claudine Razaimamonjy, fait l'objet d'une instruction judiciaire. Plus d'une vingtaine de personnes à auditionner.** Embourbée dans plusieurs affaires de détournement de deniers publics et d'abus de pouvoir, c'est l'épisode de l'évacuation sanitaire de la femme d'affaires qui, cette fois-ci, est pris en main par la justice. La diversité des statuts et des corps d'origine des individus concernés par cette affaire aurait amené le Pôle anti-corruption (PAC) à ajourner l'instruction prévue. « *Il est compréhensible que le PAC fasse attention dans le traitement de ce dossier puisqu'il risque d'éclabousser plusieurs entités, il implique plusieurs hautes personnalités* », justifie *L'Express*. Le PAC serait d'ailleurs en attente de réponses aux demandes d'autorisation de poursuite émises auprès des responsables des entités d'origine des personnes mises en cause. Pour mémoire, le 10 avril 2017, l'hôtesse avait bénéficié d'une évacuation sanitaire à l'île Maurice dans des circonstances douteuses, aussitôt après avoir appris son placement en détention préventive. La mesure avait provoqué de vives protestations de la part du Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM).

**24/05 - « Nous n'avons été que de simples exécutants », clament les 24 surveillants pénitentiaires mis en cause dans l'évacuation sanitaire de Claudine Razaimamonjy.** Auditionnés par le Pôle anticorruption (PAC), ils ont rejeté en bloc les accusations. « *C'est le Bianco et le ministre de la santé de l'époque qui ont demandé à la justice l'autorisation d'évacuation sanitaire de cette opératrice économique. Nous n'avons fait que suivre les ordres* », se défend leur représentant. Les 24 agents pénitentiaires sont accusés d'abus de pouvoir. « *Ils ont tout à fait le droit de refuser ces ordres s'ils jugent que c'est illégal. Par ailleurs, le Bianco a demandé l'admission de cette dame au CHU et non son évacuation sanitaire à Maurice* », rétorque le Bianco.

**06/05 - Suite au détournement de plus de 618 millions Ar. au sein de la direction de la programmation élargie de vaccination du ministère de la santé, trois personnes ont été placées sous mandat de dépôt.** Il s'agit du sénateur Bertin Andriamihaingo, élu de la province d'Antananarivo, de l'ancien directeur du service et du responsable des marchés publics du ministère. Pour mémoire, ce programme de vaccination était financé par le « *Global Alliance for Vaccines and Immunization* » (GAVI). Le détournement porte sur un marché fictif d'achat de pièces de rechange de réfrigérateurs qui aurait bénéficié au sénateur-entrepreneur. L'arrestation du sénateur, normalement protégé par son immunité parlementaire, a provoqué la surprise. Le contexte temporel (l'affaire remonte à plusieurs mois) semble écarter la notion de « *flagrant délit* » qui aurait pu permettre de faire l'économie d'une demande de levée d'immunité parlementaire. Le président du Sénat compte adresser une demande d'explication au ministère de la justice. Un juriste défend toutefois que l'arrestation et le placement en détention préventive de l'élu est conforme à la loi. Contrairement à celle des députés, l'immunité

parlementaire d'un sénateur ne serait pas absolue. « *Dans certains cas, le procureur de la Cour de cassation peut autoriser l'arrestation et placement en détention d'un membre de la Chambre* », affirme-t-il. *L'Express* ajoute que d'après le procureur de la République auprès du pôle anti-corruption, « *les textes sont clairs : l'immunité parlementaire n'est pas valable pour des faits commis en dehors du cadre professionnel* ». Questionné sur le sujet, le Bianco a fait savoir que les faits ont été accomplis avant le mandat parlementaire. La représentante de l'OMS, le Dr Charlotte Ndiaye, l'a souligné : « *Chaque dollar investi [dans les projets de vaccination] doit arriver à chaque enfant, on n'acceptera plus ce genre de situation, on va redoubler de vigilance pour que cette situation ne se reproduise plus* ».

**18/05 - Détournement d'un milliard Ar à l'ambassade de Madagascar à New York.** « *Abus de fonction, favoritisme, prise d'avantages injustifiée, faux et usage de faux, trafic d'influence* ». Telles sont les infractions de « *grande corruption* » qui pèsent sur trois personnes relevant de la représentation de Madagascar auprès des Nations unies, dont l'ambassadeur en poste au moment des faits. Il n'avait pas répondu depuis 2015 aux convocations du Bianco, même après son remplacement en janvier 2018, à quelques mois du terme du mandat du président Hery Rajaonarimampianina. Ce dernier avait fini par lâcher l'ancien chef de la représentation qui aurait trempé dans la vente de la Résidence de Madagascar courant 2007, l'achat d'une nouvelle résidence et d'une chancellerie la même année, sous la présidence Ravalomanana. Les procédures de passation de marchés ainsi que l'utilisation des recettes issues des transactions avaient été considérées comme douteuses. Il est également reproché à la mission permanente de ne pas avoir respecté la procédure de passation de marchés publics dans la location d'un véhicule. Il est enfin fait état du recrutement suspect de personnels fantômes, un phénomène qui toucherait également d'autres représentations malgaches, et d'une gestion suspecte des crédits alloués au remboursement de frais d'hospitalisation, de soins et de médicaments pour le personnel. Le dossier a été transmis au Pôle anti-corruption (PAC). Les personnes mises en cause seraient toujours à l'étranger. Avec l'adoption en 2018 de la loi sur la coopération internationale en matière pénale, une collaboration est attendue entre les juridictions de Madagascar et des États-Unis.

**24/05 - Sept personnes ont été frappées d'interdiction de sortie du territoire pour suspicion de corruption au sein de l'Office de la radio et télévision malagasy (ORTM).** L'affaire est entre les mains du Pôle anticorruption.

**25/05 - Acquisition illicite de terrains au sein de la réserve spéciale « *Pointe à Larrée* », dans le district de Soanierana-Ivongo. : un vice-président du Sénat et un préfet sont impliqués,** ainsi que plusieurs représentants de l'Etat et des élus locaux. Toutes les procédures suivies dans le cadre des acquisitions de 146 ha de terrains seraient entachées d'irrégularités et d'abus divers. Les investigations effectuées par le Bianco auraient permis de réunir des indices graves et concordants sur des faits d'usage de faux, de détournement de biens publics et d'abus de fonction. Le dossier a été transmis au Pôle anticorruption. Cette affaire d'acquisition illicite de terrain est la troisième dans laquelle un membre de la Chambre haute est impliqué.

**28/05 - Un des gros poissons du trafic transnational de drogue dure a été arrêté par la douane.** Le Sud-africain Lusinga Adam Martin a été interpellé après avoir longtemps supervisé le trafic de drogue dure dans toute la zone Ouest de l'océan Indien. L'arrestation est intervenue après la saisie de 41 kg d'héroïne à Toamasina le 22 avril. Sa femme Malgache et leurs deux enfants ont été les premiers à être interpellés. Le contrebandier importait la drogue d'Afrique, depuis la Tanzanie, puis la dispersait à Madagascar avant de la réexpédier, principalement par voie maritime, sur Maurice ou à La Réunion. Lusinga Adam Martin est propriétaire d'un bateau qui relie la Grande Ile aux îles voisines.

**28/05 - Interrogations sur les 21 kg d'héroïne saisis sur deux Béninois le 19 octobre 2018, à l'aéroport international d'Ivato :** les deux appareils destinés à contre-vérifier la nature de la drogue à détruire devant le Pôle anti-corruption (PAC) n'ont pas confirmé sa nature. Depuis sa saisie la marchandise avait pourtant été placée sous scellés et sous borne garde à la douane. L'hypothèse prévaut que la drogue a été remplacée par un autre produit. Le PAC a annoncé l'ouverture d'une enquête.

## ► Politique migratoire, traite

**14/05 - Huit employées de maison malgaches en transit aux Comores ont été arrêtées à l'aéroport de Moroni.** Leur destination finale était le Koweït. Le ministère des affaires étrangères malgache a demandé leur refoulement. *Tribune* écrit : « *Le pullulement des agences de placement qui recrutent des gens de maison souhaitant se rendre dans les pays du Golfe et l'engouement de certaines jeunes femmes en dépit des risques encourus, ainsi que le témoignage des rescapés, confirme que beaucoup tentent encore de braver l'interdit dans l'espoir d'une vie meilleure à leurs risques et périls.* » La question se pose une nouvelle fois de l'efficacité des contrôles aéroportuaires au départ de Madagascar.

**21/05 - Les policiers du service central des enquêtes spécialisées ont intercepté une femme au port de Mahajanga pour avoir tenté d'envoyer des travailleuses malgaches en Arabie Saoudite.** La « passeuse » comptait les envoyer d'abord aux Comores, avant de prendre un vol pour le Moyen-Orient. Le réseau dé-couvert aurait des ramifications dans toute l'île. Leurs « proies » étaient hébergées dans la capitale durant la préparation des documents relatifs au voyage et à la migration. D'autres individus prenaient le relai pour l'acheminement vers Mahajanga. D'autres enfin assuraient l'embarcation et la traversée vers les Comores. Les candidates devaient verser une somme de 1,2 million Ar.

**21/05 - Onze clandestins Africains en partance pour Mayotte interceptés dans la région Diana.** Deux Rwandaises et neuf Burundais dont les visas de tourisme étaient expirés ont été arrêtés par la police à Am-banja et à Nosy Be. Deux d'entre eux ont été placés en garde à vue. Le propriétaire de la maison, où ils ont été hébergés à Nosy Be a pris la fuite avant l'arrivée des forces de l'ordre. Les enquêteurs sont sur la piste d'un réseau de migrations clandestines. Selon les premières informations collectées, les migrants envoient d'abord un pionnier à Mayotte. Une fois bien installé, il fit venir ses comparses. Le périple depuis Nosy Be prend environ cinq ou six heures, relate un journaliste mahorais.

**24/05 - La gendarmerie de Nosy Be a interpellé quatre réfugiés africains, trois Rwandais et un Congo-lais, en partance pour Mayotte.** Ils ont été placés en garde à vue. Les quatre clandestins résidaient dans une habitation isolée en attendant leur départ. Leur présence a été signalée par un informateur. Ils avaient débarqué à l'aéroport d'Ivato, il y a un mois, munis d'un visa arrivé à expiration. Chacun d'eux avait payé 1 500 dollars à un skipper pour les conduire à Mayotte.

## ► Santé, handicap

**17/05 - 142 995 cas de rougeole enregistrés du 3 septembre 2018 au 4 mai 2019.** 19 080 cas ont été qualifiés de « compliqués ». 909 décès ont été enregistrés, dont 191 dans les structures communautaires. Le ministère de la santé publique a recensé 340 décès communautaires douteux, non certifiés.

**23/05 - Fistule obstétricale : dignité bafouée pour les 50 000 victimes malgaches.** Chaque année, 4 000 femmes et adolescentes sont victimes de fistule obstétricale. Seulement 1 000 d'entre elles sont prises en charge et bénéficient d'une réparation chirurgicale leur permettant de reconstruire une vie souvent dévastée. Le pays s'est fixé l'objectif de doubler ce nombre. La fistule, provoquée par un travail prolongé et entravé causant une incontinence chronique, met les femmes au ban de la société. Abandonnées par leur mari, leur famille et leur communauté, les victimes, considérées comme des pestiférées, se retrouvent, du jour au lendemain dans le dénuement et sont plongées dans une situation d'isolement. D'autant plus que, dans la majorité des cas, elles ont perdu leur bébé. La grande majorité des victimes sont des adolescentes. Le problème du mariage et de la grossesse précoces n'est pas étranger à cette situation. S'y ajoutent les accouchements hors des formations sanitaires et non assistés par des personnels de santé. Non scolarisées et vivant en zone rurale, les victimes ont peu d'accès aux soins et aux informations sur les possibles solutions à leur situation. Le thème choisi cette année pour la Journée internationale pour l'élimination de la fistule obstétricale est : « *La fistule obstétricale est une violation des droits humains, mettez-y fin maintenant* ».

## ► Education, droits des enfants

**17/05 - Quatre nouvelles universités prévues dans la nouvelle loi de finances, indique L'Express** qui écrit notamment : « *On va construire treize nouvelles universités pour engloutir les dizaines de milliers de nouveaux bacheliers sans trouver des solutions pérennes aux éternels problèmes. Une université ce n'est pas qu'un mur. Celles qui existent vivent avec un budget réduit au tiers, souffrent de la vétusté des infrastructures, manquent cruellement de matériel pour répondre aux exigences du nouveau système LMD et font un mano à mano permanent avec la grève. Si on peut régler une bonne fois pour tous les problèmes d'effectifs des enseignants, d'indemnités des enseignants, les problèmes de bourses des étudiants, réhabiliter les pou-lailleurs d'Ankatso 1 et 2, l'écurie de Vontovorona et les autres campus en provinces, on aura déjà fait un grand pas. On pourra se targuer d'être le pays qui compte le plus d'universités en Afrique mais si ce ne sont que des chefs d'œuvres en architecture pour épater la galerie sans personnel suffisant et qualifié pour les faire fonc-tionner, on risque de revivre l'époque des éléphants blancs des années révolutionnaires. Quatre universités ou treize mépris aux réalités.* »

**10/05 - Centre Vonjy du CHU de Befelatanana à Antananarivo : 2 695 enfants victimes de violences sexuelles pris en charge en 5 ans.** Les enfants victimes, dont 98 % sont des filles, bénéficient gratuitement des services médicaux, psycho-sociaux et judiciaires. Le centre Vonjy, qui réunit au même endroit médecins, assistants sociaux et police des mœurs et de protection des mineurs, facilite une prise en charge rapide et efficace. Une base de données portant sur les enfants victimes a été mise en place pour faciliter le travail

d'analyse et disposer du profil de chaque enfant, ainsi que celui des présumés auteurs. Le Centre est appuyé par le Système des Nations unies.

## ► **Violences basées sur le genre - LGBTI**

**25/05 - Violence basée sur le genre - Mialy Rajoelina candidate pour organiser une conférence internationale à Madagascar en 2020.** Tel est le défi posé par la première dame, ambassadrice de la lutte contre les violences basées sur le genre avec le soutien de l'UNFPA. L'initiative a été annoncée au cours d'une rencontre entre Mialy Rajoelina et la DG adjointe de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement à Oslo. Aucune précision n'est pour le moment connue sur la date et les participants.

**18/05 - A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie, la communauté LGBTI dénonce les discriminations subies.** Elle fait état d'agressions, voire d'assassinats. L'ONG Réseau Madagascar Solidarité LGBT reçoit chaque semaine près de 40 plaintes. « *La culture LGBT n'est pas acceptée par la société malgache. Elle ne supporte pas la différence. Nous existons à Madagascar. Nous n'avons pas de droits particuliers mais nous avons des droits comme tous les humains* », explique Thierry Stéphane Lahady, membre de l'ONG.

## **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### ► **Trafics de bois de précieux, ressources naturelles, foncier, environnement**

**02/05 - Le gouvernement compte obtenir le rapatriement des bois de rose saisis à Singapour en mars 2014.** La justice singapourienne vient pourtant d'acquitter l'importateur Wong Wee Keong et a ordonné la restitution de ces bois précieux à cet homme d'affaires « *dès que possible* ». « *C'est un signal fort que nous envoyons à l'endroit de ceux qui sont impliqués dans des affaires de trafic illicite de ces bois précieux* », a déclaré le ministre de l'environnement, Alexandre Georget. Le gouvernement est critiqué pour ne pas avoir encore poursuivi les commanditaires de cette affaire portant sur 29 434 rondins dont la valeur marchande a été estimée à 50 millions de dollars.

**15/05 - Bois de rose : blanchiment de capitaux de plusieurs centaines de millions Ar. Le Bianco a saisi le Pôle anti-corruption (PAC), titre *Midi*.** Le Bureau anti-corruption avait été saisi d'une doléance anonyme dénonçant des faits de corruption, de trafic illicite de bois de rose et de blanchiment de capitaux perpétrés depuis 2014 par un homme d'affaires bien connu, Eddy Maminirina, surnommé « *Eddy bois de rose* ». Un mandat d'arrêt avait été lancé à son encontre en septembre 2017 par la Chaîne spéciale compétente dans les affaires de trafics de ressources protégées. Il a conduit à l'arrestation spectaculaire du présumé trafiquant le 12 février. Le prévenu a ensuite été placé en détention préventive à la maison de force de Tsiafahy. En attendant la suite de l'affaire traitée par la Chaîne spéciale, son cas est donc, également, entre les mains des magistrats du PAC pour cause de blanchiment d'argent. Pour mémoire, la Cour spéciale appelée à traiter les affaires de bois précieux ou les exportations illicites d'animaux en voie de disparition ou protégés a été mise en place le 13 juillet dans le cadre du plan d'action de la Cites.

**07/05 - Le ministère de l'environnement, avec l'appui de la Banque mondiale, prévoit d'acheter des conteneurs pour stocker les bois de rose inventoriés.** Les conteneurs seront par la suite placés dans des lieux sécurisés comme les campements militaires, explique le ministre Alexandre Georget. Le ministère doit en effet achever l'inventaire des bois de rose saisis, comme l'a recommandé la Cites.

**17/05 - Un camion transportant 69 madriers de palissandre a été intercepté par la gendarmerie de Moramanga** dans la nuit du 14 au 15 mai, à l'occasion d'un barrage routier. Trois individus suspectés de trafic de bois précieux ont été interpellés. Le véhicule a été mis en fourrière et son contenu saisi.

**01/05 - Désinformation sur Internet - Les baobabs de Dubaï ne viennent pas de Madagascar.** L'information circulait depuis quelques jours sur les réseaux sociaux avec photos à l'appui. Six baobabs endémiques de Madagascar auraient été exportés illicitement pour être plantés à Dubaï. Des quotidiens sont tombés dans le panneau en annonçant la « *nouvelle* » à la Une. Certains, trop contents de mettre en accusation le pouvoir, écrit *La Vérité*. Les baobabs proviennent d'Australie et non de Madagascar.

**15/05 - La gendarmerie a intercepté à Ankaramena un camion de ravitaillement de carburant qui transportait 700 kg de cannabis.** Trois individus ont été appréhendés et font l'objet d'une enquête. Ce cannabis provenait d'Ihohy et allait être acheminée à Antananarivo. Depuis quelques mois les saisies de cannabis se

multiplient et portent sur des quantités importantes, laissant supposer l'existence de plantations à grand échelle dans plusieurs régions.

**19/05 - Un ressortissant chinois et une Malgache ont été arrêtés par la police nationale sur une rocade de la capitale en possession 220 kg de vanille immature en provenance de Sambava**, empaquetée dans des cartons. Achetée à 400 000 Ar le kilo, la marchandise devait être revendue le double à Antananarivo. La période de récolte de la vanille ne sera ouverte qu'au mois de juillet.

**23/05 - La justice confirme en appel la condamnation à des peines de six ans de prison ferme de trois personnes reconnues coupables d'avoir participé à un trafic de 10.000 tortues radiées protégées.** Comme en première instance, la cour d'appel de Toliara leur a aussi infligé solidairement une amende de 100 millions Ar. [23 800 euros] et le versement de 30 millions Ar. supplémentaires [7 100 euros] de dommages et intérêts au ministère de l'environnement. Les juges ont ordonné leur maintien en détention dès la fin de l'audience, a ajouté le WWF. Pour *Les Nouvelles*, les condamnés ne sont que des exécutants, les commanditaires courent toujours.

**06/05 - Projet minier Base Toliara : les forces de l'ordre ont procédé à l'arrestation de 30 membres des communautés locales accusés d'avoir porté atteinte aux installations du site minier.** 21 d'entre eux ont été libérés, neuf autres restent détenus dans un lieu non précisé. Une rencontre qui s'était tenue sur place avec une délégation gouvernementale pouvait laisser penser que le dialogue était renoué. Il n'en est rien. **Le Craad-OI et le Collectif Tany réclame dans un communiqué la libération immédiate de ces neuf personnes**<sup>2</sup>. Elles ajoutent : « *il importe de souligner que la seule personne qui revendique les actes de vandalisme à l'encontre du projet Base Toliara n'a pas été arrêtée, bien qu'on l'ait vu à l'œuvre.* » Les deux organisations rappellent aux autorités que la législation en vigueur dispose que les occupants ont des droits de propriété sur les terres qu'ils cultivent depuis plusieurs décennies, même s'ils n'ont pas de documents formels de propriété foncière. Le Craad-OI a mis en ligne une pétition<sup>3</sup>.

**11/05 - Paul François Rahalahy, Tangalamena [notable traditionnel] de Vohilava à Mananjary et la population locale, se plaignent de l'extraction d'or avec du matériel lourd par des Chinois installés sur place.** L'exploitation se poursuit depuis 8 ans sans prise en considération de l'environnement. Ils lancent un appel de détresse aux autorités.

**29/05 - L'Alliance Voahary Gasy (AVG) souligne que la Grande île n'est pas encore prête pour concéder l'exploitation de grandes mines.** Selon la plateforme de la société civile, l'autorisation d'exploitation de ces mines devrait relever d'une décentralisation effective donnant le pouvoir d'appréciation aux communes concernées et non au pouvoir central.

**14/05 - Spoliation de terres - Les habitants d'Ambohibe, commune de Didy (district d'Ambatondrazaka), dénoncent l'impunité dont jouit un exploitant forestier.** L'opérateur accapare les terres tout en continuant d'exploiter les bois précieux de ses forêts. Les 150 ha de terres occupées par les habitants sont tombés dans l'escarcelle de l'exploitant. La population est menacée d'expulsion suite à cette manœuvre qui a débuté en 2011. L'appropriation d'un autre lot de 600 ha serait en cours par cet opérateur qui semble bénéficier de protections au plus haut niveau. La population s'est rendue dans la capitale pour rencontrer les autorités compétentes.

**21/05 - Environnement - La révision des textes indispensable, selon le WWF.** Certains textes anciens sur les infractions forestières peuvent présenter une entrave à la protection de l'environnement. La « *transaction avant jugement* » que le ministère de l'environnement a récemment appliquée dans une affaire de trafic de lézards, de caméléons et de mille-pattes, commise par « *un Chinois* », fait partie des textes qui devraient être révisés, selon Nanie Ratsifandrihamanana, directrice nationale du WWF. « *L'Etat doit être ferme dans la protection de sa biodiversité* », explique-t-elle.

**24/05 - Ihosy et Betroka : les criquets font des ravages.** Après avoir envahi la grande partie de l'Atsimo Andrefana et du sud du Menabe, les criquets pèlerins, sous forme de bandes larvaires et d'essaims, sévissent dans les districts d'Ihosy et de Betroka. Les équipes mobiles déployées depuis le mois de mars ne parviennent pas à maîtriser la situation.

**28/5 - Les Mikea sont menacés par la déforestation due à l'exploitation illicite de bois, à la fabrication de charbon de bois et au banditisme.** D'après les témoignages recueillis venant des notables traditionnels

<sup>2</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p9.storage.canalblog.com/92/26/448497/123548991.pdf>

<sup>3</sup> <https://www.mesopinions.com/petition/politique/exigeons-liberation-9-detenus-cadre-affaire/65903?valid=true>

Mikea, 46 000 ha de forêts ont été détruits en 2018. S'ajoutent à cela la création de routes dans les forêts ainsi que les vagues de migration depuis 1950 qui perturbent gravement les Mikea et qui les exposent à divers dangers qui étaient inexistantes lors de leur isolement.

## ► **Coopération, bailleurs de fonds**

**03/05 – Septième « Dialogue politique » entre l'UE et l'État malgache.** Le 1<sup>er</sup> depuis la prise de fonction d'Andry Rajoelina. La tenue chaque année d'un tel événement est prévue par l'article 8 de l'Accord de Cotonou. La situation politique, économique et sécuritaire a été abordée entre le chef de l'Etat, le chef de gouvernement, 13 ministres et les ambassadeurs de l'UE, de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et les représentants de la Belgique, de l'Espagne et des Pays-Bas. « *Une opportunité de resserrer davantage les liens entre Madagascar et l'Union européenne* », a indiqué l'ambassadeur de l'UE, Giovanni Di Girolamo. 492 millions d'euros ont déjà été alloués par l'UE pour financer les actions du gouvernement. Cette somme est inscrite dans le Programme indicatif nationale (PIN) du 11<sup>e</sup> FED. D'après les explications, « *la totalité de ce budget est déjà engagée et débloquée* ». Outre la mise en œuvre du PIN, la délégation et le gouvernement ont également évoqué la question des fonds régionaux et des lignes thématiques de l'UE. Ainsi, 232 millions d'euros ont été débloqués pour financer les travaux de réhabilitation des RN 6 et 13. L'UE a signalé sa disponibilité à reprendre les négociations pour un nouvel accord de pêche. « *Nous avons une grande potentialité marine. Cette richesse doit être exploitée pour le développement du pays* », explique Pierre Houlder Ramaholimsy, en charge des affaires politiques à la présidence.

À moins d'un mois des législatives, la question sécuritaire a aussi été abordée. Les autorités se sont voulues rassurantes, indiquant « *s'engager à mener une lutte ferme contre l'insécurité pour que soit garantie la stabilité sociale et économique.* »

Plusieurs autres thématiques ont été discutés lors de cette rencontre comme la gouvernance, les trafics illicites des ressources naturelles, les droits de l'homme, la situation de la Jirama et le développement des énergies renouvelables. Auparavant, note *Midi*, les partenaires techniques et financiers imposaient leurs préférences par rapport aux projets soumis. Désormais, ce sont les projets inscrits dans la vision « *Velirano* » qui vont bénéficier de financements si l'on en croit le communiqué publié à l'issue de la rencontre : « *Les deux parties ont reconnu l'importance d'adopter une nouvelle approche de travail conforme à la vision de l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar (IEM) et aux actions prioritaires de l'Etat malgache* »

**03/05 - Insécurité alimentaire - L'Union européenne débloque 300 000 euros pour le Sud.** La situation alimentaire et nutritionnelle dans les régions Atsimo-Andrefana et Androy se détériore. Les fonds alloués permettront à l'Unicef d'aider les autorités sanitaires dans les quatre districts concernés à renforcer la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë sévère. « *Nous avons déjà mobilisé 2,5 millions d'euros destinés à l'aide alimentaire dans les zones les plus touchées par la sécheresse et à la vaccination contre la rougeole d'environ 1,2 millions d'enfants. Nous restons déterminés à aider les familles malgaches en ces temps difficiles* », a déclaré le commissaire européen chargé de l'aide humanitaire et de la gestion des crises.

## ► **Economie**

**02/05 - « La Grande île se situe au 193<sup>e</sup> rang mondial en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène »**, rappelle *Midi*. Seuls 30 à 35 % des Malgaches ont accès à l'eau potable. Une impossibilité d'accès qui constitue « *une variante de la pauvreté* », à la fois cause et conséquence. Selon les estimations, il faudrait 2,8 milliards de dollars par an pour ravitailler en eau potable tout le pays. La difficulté d'accès à l'eau potable est source de pertes de temps considérables, dont l'équivalent monétaire est estimé à 30 millions de dollars par an. Du côté humain, décès ou maladies telles que les diarrhées déciment beaucoup d'enfants, sans parler des retards de croissance liés à la malnutrition. La situation impacte négativement la productivité du pays.

**04/05 - Projet Tanamasoandro : accueillir un dixième de l'accroissement de la population de la capitale d'ici 10 ans.** Les responsables des projets présidentiels ont présenté le projet aux responsables des ministères. Le nouveau pôle urbain sera implanté dans l'Atsimondrano sur une superficie de 1 000 ha. Une avenue à double sens de 4 voies de 3,6 km traversera la ville. 50 ha seront dédiés aux locaux des ministères et autres institutions. Une zone résidentielle sera érigée sur 200 ha avec des logements pouvant accueillir près de 200 000 habitants, dont 150 ha destinés au logement des classes moyennes et des familles défavorisées. La première étape des travaux consistera à tracer l'avenue principale et les grands axes ainsi que les diverses infrastructures permettant de faciliter la construction des lotissements. « *Cette première phase ne nécessitera pas beaucoup d'investissements venant de l'étranger* » a souligné l'un des promoteurs de l'IEM, Holijaona Raboana, avant d'ajouter « *c'est seulement après la première phase que le partenariat public-privé entrera en jeu* ».

**09/05 - Installation d'un « sous-centre Africain du Centre National de R&D en riz hybride de Chine » sur la commune de Mahitsy.** Objectif : obtenir des rendements quatre fois supérieurs au riz conventionnel de Madagascar. *L'Express* écrit : « *tout le pays profitera des avantages de cette technique dès que le centre atteindra son plein potentiel. L'objectif étant pour Madagascar d'arriver à produire 500 000 tonnes de riz par an avant 2024. Plus de 100 000 hectares sont à identifier pour cette culture.* » Madagascar, qui importe actuellement 550 000 tonnes de riz, pourrait atteindre quasiment l'autosuffisance. « *L'état du développement mondial du riz hybride a déjà démontré que cette technique est l'espoir pour la sécurité alimentaire mondiale* », souligne Yuan Longping, le père du riz hybride en Chine qui précise incidemment que « *le riz cultivé ne peut servir de semences. Celles-ci doivent être produites en laboratoires.* » Autrement dit, **il s'agit de riz OGM qui placera les petits producteurs sous la coupe du producteur de semences, dénoncent des spécialistes.** Une tentative d'introduction de riz OGM avait déjà eu lieu il y a quelques années et il avait été jugé plus sage de ne pas donner suite. Le Collectif Tany a déjà publié et attiré l'attention à plusieurs reprises sur le sujet dans le passé. La Chine aurait fait don de plusieurs tonnes de ce riz hybride OGM pour habituer les paysans et les lier davantage.

**17/05 - Loi de finances rectificative 2019 : parmi les grands projets, construction de 4 universités et de 13 hôpitaux.** Adoptée par ordonnance, en l'absence d'Assemblée nationale, la loi alloue à l'Etat un budget de 8 607 milliards Ar. dont 60 % seront consacrés aux infrastructures annoncées dans le programme présidentiel IEM. Parmi les autres grands projets : la création de la nouvelle ville « *Tanamasoandro* », la reconstitution des lignes ferroviaires autour de la capitale et la réhabilitation des RN 44, 5a, 5, 9, 13. L'achat des locomotives pour l'axe Fianarantsoa-Côte-Est est également prévu, ainsi que la réhabilitation de 800 salles de classe et l'achat de « *kits scolaires* ». Des mesures seront prises pour que la Jirama puisse recouvrer les impayés des administrations et services publics. Les dépenses de fonctionnement de l'administration baisseront de 20 %. 572 millions d'euros de financement extérieurs sont attendus pour réaliser plusieurs de ces projets, indique la présidence. Autre promesse de campagne inscrite dans cette loi : l'augmentation du salaire minimum à 200 000 Ar, soit 50 euros. En matière de sécurité, le texte annonce le déploiement de forces de l'ordre dans toutes les zones rouges. Près de 12 millions d'euros d'économies ont été réalisées par rapport à la loi de finances initiale, précise le ministère de la communication. Des prévisions d'achat de véhicules neufs ont été annulées, indique-ton. Les ministères devront se rabattre sur des véhicules d'occasion. Ces abus ne seront plus tolérés, a souligné la porte-parole du gouvernement car ils ternissent l'image du pays.

L'Etat prévoit pour cette année une croissance de 5,2 % et un taux d'inflation maintenu autour de 6.7%.

**Le Collectif des citoyens et des organisations citoyennes (CCOC) déplore la précipitation qui a prévalu pour l'adoption de la loi de finances rectificative** et l'absence de concertation avec la société civile. « *Les détails sur le volet social semblent flous. Notamment par rapport au projet de construction de nouveaux hôpitaux alors que ceux qui sont déjà opérationnels sont en état de délabrement* », ajoute la secrétaire générale du CCOC, Hony Radert.

**17/05 - Annoncé par Andry Rajoelina lors de sa visite à Maurice au mois de mars, le projet de parc industriel de Moramanga se précise.** L'EDBM a lancé une étude de faisabilité via le projet PAPI financé par la BAD. Une mission mauricienne s'est rendue sur place début mai pour évaluer le site. D'une superficie de 680 ha à développer en plusieurs phases, la mise en place d'un premier complexe de 80 ha dédié au textile est sur les rails. Le programme présidentiel IEM a identifié plusieurs secteurs industriels pouvant s'implanter sur le parc : le textile/habillement orienté à l'export, l'agro-industrie, l'industrie pharmaceutique, la cimenterie et des industries substitut des importations. Toutes les activités se réaliseront dans le cadre de joint-ventures. Les besoins en formation professionnelle et technique seront anticipés ; seront mises en valeur les compétences locales et priorité sera donnée aux sous-traitants locaux, précise Andry Ravalomanda, DG de l'EDBM. Le choix de Moramanga s'explique par son emplacement stratégique entre la capitale et le port de Toamasina. Un projet d'autoroute Antananarivo-Toamasina est à l'étude.

**20/05 - Coup d'envoi du projet « Fihariana » par le chef de l'Etat : 200 milliards Ar. [49,3 millions d'euros] pour la promotion des PMI - PME.** Les jeunes à la recherche de financement pour lancer leur entreprise peuvent désormais déposer leur dossier auprès des chambres de commerce. Le budget octroyé a été récolté grâce à des partenaires financiers tels que la BAD et la Société nationale de participations (Sonapar). L'Etat jouera le rôle de garant et les banques partenaires BNI et BOA accorderont des prêts remboursables à des taux bonifiés. Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un financement allant d'un million à 200 millions Ar. Le déblocage de cette somme interviendra dans un délai de 15 jours après validation du projet. Le programme fait partie des « *Velirano* » d'Andry Rajoelina, il est inscrit dans la Politique générale de l'Etat (PGE).

**24/05 - L'insuffisance en carburant est la cause du délestage tournant appliqué de nouveau par la Jirama à Antananarivo.** Les compagnies pétrolières ont suspendu leur approvisionnement en raison de trois mois d'impayés, pour un montant estimé à 200 milliards Ar. Le directeur général de la Jirama assure toutefois que des solutions sont en vue.

## ► Social

**02/05 - Le syndicat des enseignants-chercheurs (Seces) de la capitale a décidé la reprise des cours après sept semaines de suspension.** L'Etat a accepté de satisfaire plusieurs de leurs revendications. Le syndicat reste mobilisé pour suivre l'exécution des promesses contenues dans l'accord conclu avec la primature.

**03/05 - Les enseignants syndicalistes du primaire et du secondaire tirent la sonnette d'alarme concernant le sort, qualifié de misérable, des maîtres FRAM.** Le prédécesseur d'Andry Rajoelina a intégré comme agents de l'État des milliers d'enseignants FRAM mais aucune annonce concernant la situation de ces enseignants n'a été faite lors du bilan des cent jours du président qui vient de prendre ses fonctions. Ils sont encore des milliers à espérer devenir fonctionnaires. Le syndicat rappelle que les maîtres FRAM ne perçoivent que les cotisations des parents d'élèves et le « *daba* » de paddy. Les cotisations des parents varient selon l'importance de la localité et les subventions des organismes internationaux sont épisodiques. Les enseignants ne perçoivent mensuellement que 10 000 à 30 000 Ar, au maximum 50 000. L'annonce de l'accélération des constructions de salles de classe n'a été accompagnée d'aucune mesure concernant la fonction enseignante.

**21/05 – Les droits des travailleurs employés dans les commerces chinois de la capitale ne sont pas respectés.** Tel est le constat dressé par les inspecteurs du travail qui se sont rendus dans les centres commerciaux de Behoririka. Plus de la moitié des employeurs des quinze magasins contrôlés n'affilient pas leurs employés à la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnaps). Une bonne partie d'entre eux ne disposent même pas de fiche de paie. Certains travaillent 6 jours sur 7 voire 7 jours sur 7. Les textes sur le salaire minimum ne sont pas appliqués. D'autres sont victimes de renvois en cas de grossesse et ne bénéficient d'aucune couverture sanitaire. Questionnés par les fonctionnaires, les employeurs ont fait mine de ne pas comprendre la langue malgache avec laquelle les autorités s'adressaient à eux. D'autres se sont éclipsés, rapporte *L'Express*. Les responsables ont donné un délai de 20 jours aux employeurs pour se conformer aux lois en vigueur régissant le travail, en respectant tous les droits de leurs salariés, notamment en matière de sécurité sociale.

-----  
Taux de change au 28/05/19 : 1 euro = 4 105 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, Matv, APOI, Moov, Regula (La Chronique juridique à Madagascar), 2424.mg, réseau Malina